



**BARÈME D'HONORAIRES**  
(Applicable à compter du 18.10.2024)

## IMMOBILIER TRADITIONNEL

**1. MAISON – APPARTEMENT – IMMEUBLE – BOX – GARAGE – PLACE DE PARKING**

Prix de vente Net vendeur	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 100 000 €	7 % *
de 100 001 € à 150 000 €	6 %
de 150 001 € à 250 000 €	5,5 %
de 250 001 € à 450 000 €	5 %
de 450 001 € à 600 000 €	4,5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

**2. TERRAIN CONSTRUCTIBLE ET DE LOISIRS**

Prix de vente Net vendeur	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 100 000 €	10 % *
de 100 001 € à 200 000 €	9 %
Supérieur à 201 000 €	8 %

**3. HONORAIRES DE LOCATION (Bail Loi 06.07.1989)**

Prestations	Tarifs « Bailleur »	Tarifs « Locataire »
Honoraires d'entremise et négociation	150 € TTC	---
Visite, constitution de dossier, rédaction bail (zone tendue)	10 € TTC/m <sup>2</sup> hab.	10 € TTC/m <sup>2</sup> hab.
Visite, constitution de dossier, rédaction bail (zone non tendue)	8 € TTC/m <sup>2</sup> hab.	8 € TTC/m <sup>2</sup> hab.
État des lieux	3 € TTC/m <sup>2</sup> hab.	3 € TTC/m <sup>2</sup> hab.
Honoraires de GESTION locative	7,2% TTC	
Garantie Loyers Impayés (G.L.I.)	2,8% TTC	

- \* avec un minimum de 5 000 € TTC
- \*\* avec un minimum de 5 000 € HT
- Honoraires à la charge du/des vendeur(s), sauf dispositions contraires sur le mandat de vente.
- TTC (Toutes taxes comprises) - TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2022 = 20 %
- HT (Hors taxes)



## BARÈME D'HONORAIRES

(Applicable à compter du 18.10.2024)

# IMMOBILIER D'ENTREPRISE

### 1. LOCAUX COMMERCIAUX ou D'ACTIVITÉS – BUREAUX – ENTREPOTS – TERRAINS INDUSTRIELS

Prix de vente Net vendeur	Honoraires HT (charge acquéreur)
Inférieur ou égal à 150 000 €	8 % **
de 150 001 € à 300 000 €	7 %
de 300 001 € à 1 000 000 €	6 %
Supérieur à 1 000 001 €	5 %

### 2. CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET/OU DU DROIT AU BAIL (Honoraires HT, à charge acquéreur)

10% en sus du prix de cession \*\*

### 3. HONORAIRES D'ENTREMISE DANS LE CADRE D'UNE LOCATION (Honoraires HT, à charge « Bailleur » & « Preneur »)

Le montant des honoraires correspond à **un pourcentage du loyer annuel hors taxes et hors charges**, il sera dû le jour de la signature du bail commercial et répartis entre le bailleur et le preneur selon les termes du mandat de location propre à chaque bien. Il sera majoré de la TVA et/ou taxe(s) applicable(s) au taux en vigueur.

Type de bail	Honoraires HT
<b>Bail commercial</b>	30% **
<b>Bail dérogatoire</b> (courte durée 3 ans max.)	20% ** par année d'engagement

### 4. HONORAIRES DE GESTION

6% H.T. soit 7,2% T.T.C.



- \* avec un minimum de 5 000 € TTC
- \*\* avec un minimum de 5 000 € HT
- Honoraires à la charge du/des vendeur(s), sauf dispositions contraires sur le mandat de vente.
- TTC (Toutes taxes comprises) - TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2022 = 20 %
- HT (Hors taxes)